

Mettre en œuvre ou développer le partenariat des usagers

Enjeux

Les changements opérés dans les relations entre professionnels et usagers depuis la Loi 2002-2 s'est inscrit dans la construction des projets personnalisés. Ils ont, par contre, de plus grande difficultés pour prendre effet dans la vie institutionnelle.

Modifier les rapports au sein de la structure pour co-construire un espace et des outils de partenariat répondant aux évolutions de la société et aux attentes des usagers.

Objectif

L'intervention devra permettre d'intégrer les usagers à la construction de la conception institutionnelle et à l'évaluation des outils mis en place.

Dépasser la simple élaboration des projets personnalisés pour que la participation des personnes concernées entre dans la culture globale du secteur.

Public

Toutes les personnes inscrites dans la vie institutionnelle.

Des membres du conseil d'administration aux usagers eux-mêmes (participants au conseil d'établissement, CVS, ... par exemple) et l'ensemble du personnel.

Contenus et méthodes

Une réflexion préliminaire avec les instances décisionnelles institutionnelles finalisera les objectifs et définira les moyens d'y parvenir.

En fonction des objectifs recherchés, l'intervention peut prendre des formes diverses à partir de l'élaboration arrêtée avec l'équipe de direction, allant d'une intervention plénière à une animation de commissions ou de COPIL, pour élaborer une évolution des partenariats à développer.

Un travail d'évaluation des outils mis en place (projet d'établissement, projets personnalisés, livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour, conseil de la vie sociale), permettra de dévoiler et d'interpeller les relations aux usagers à travers une lecture attentive des écrits vu sous l'angle de la relation aux usagers.